

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2007

## **Point sur les travaux de recherche : Pêches récréatives et sportives en mer**

---

Dans le cadre des réflexions pour la mise en oeuvre d'une gestion durable des pêcheries<sup>1</sup> et face au développement récent des pêches récréatives, l'Ifremer mène des études sur cet usage de la ressource depuis 1995.

### ***Les pêches récréatives en Bretagne***

Dans le cadre des XI et XIIèmes CPER Bretagne, plusieurs études ont été réalisées au plan régional sur la pêche à pied, la chasse sous-marine et la pêche du bord et embarquée. Si la pêche en eau douce est assez bien appréhendée au plan statistique du fait de son encadrement réglementaire, il en va autrement de la pêche récréative en milieu marin. Aussi ces études ont-elles été fondées sur des questionnaires adressés aux associations, fédérations sportives, ports de plaisance... Il en ressort que les principales espèces ciblées sont le maquereau, le lieu, le bar, la palourde, la praire, la coque, l'araignée.

Ces travaux ont été valorisés dans un projet de recherche cofinancé par le Programme National d'Environnement Côtier, le Programme « Espaces protégés » du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et la Région Bretagne [Activités halieutiques et activités récréatives dans le cadre d'un espace à protéger : le cas du Parc National de la Mer d'Iroise (CEDEM, Ifremer, C3ED, 2004)].

### ***Le cas du Bar***

Dans le cadre du Défi "Golfe de Gascogne"<sup>2</sup> conduit par l'Ifremer, une enquête dont l'objectif visait à obtenir une première estimation de l'importance des pêches récréatives à l'échelle métropolitaine a été réalisée. Compte tenu de la diversité des formes de pêche récréative, le cas du bar<sup>3</sup> - emblématique pour les pêcheurs récréatifs et sportifs - a été retenu comme

---

<sup>1</sup> Eléments de réflexion sur la pêche durable :

<http://www.ifremer.fr/com/actualites/dev-durable-peche.htm>

Régulation de l'accès aux ressources marines dans la bande côtière : rencontre internationale les 20 et 21 janvier 2006 à Brest

<http://www.ifremer.fr/com/communiques/17-01-06-amure.htm>

<http://www.univ-brest.fr/gdr-amure/index2.php?affich=interventions>

Zoom sur le "repos biologique", élément d'un dispositif pour une exploitation durable

[http://www.ifremer.fr/ifremer/institut/actualites/communiques/2006/21\\_09\\_06\\_repos\\_biolgique](http://www.ifremer.fr/ifremer/institut/actualites/communiques/2006/21_09_06_repos_biolgique)

Autre lien :

L'approche écosystémique des pêches

<http://www.ifremer.fr/com/dossier-presse/24-10-06-aep.pdf>

<sup>2</sup> Colloque défi golfe de Gascogne

<http://www.ifremer.fr/gascogne/colloque2005/index.htm>

<sup>3</sup> Le bar : une espèce convoitée

<http://www.ifremer.fr/com/communiques/11-04-06-bar.htm>

« modèle ». La pêche plaisancière au bar se pratique selon des modes variés : lignes traînantes, palangres ou filets à partir de navires de plaisance, canne à pêche depuis le rivage, fusil sous-marin. Les objectifs étaient de cerner le nombre et l'origine des pêcheurs de loisir, les quantités pêchées en poids et en nombre, le nombre de sorties, les modes de pêche pratiqués ainsi que les secteurs de pêche privilégiés. L'enquête a reposé sur des entretiens téléphoniques conduits par un institut spécialisé. La population cible était les français âgés de 15 ans et plus. Sur la base de la méthode des quotas, le sondage a été constitué de 14 vagues (soit 14 000 entretiens) étalées tout au long de l'année 2004.

Cette première étude a permis d'estimer la population de pêcheurs récréatifs et sportifs en 2003 à 1 400 000 personnes, dont 900 000 déclarent pêcher du bar et 300 000 à raison de plus de 7 sorties par an. Selon les déclarations des usagers, la capture du bar par la pêche de loisirs française a été estimée du même ordre de grandeur que celle de la pêche professionnelle (3000 à 4000 tonnes/an). Ces résultats, qui ne sont pas extrapolables à l'ensemble des espèces capturées par la pêche récréative, ont été présentés aux fédérations de pêche récréative et sportive en septembre 2005. Ils ont été utilisés dans le cadre d'une étude des scénarios d'aménagement de la pêcherie de bar.

### ***Le cas du thon en Méditerranée et du cabillaud en Manche***

La Commission européenne, dans le cadre du règlement « Collecte de données de base en halieutique », a cofinancé également les études menées par l'Ifremer sur la pêche récréative du thon en Méditerranée où les estimations de captures en 2003 se sont avérées très faibles (une dizaine de tonnes) et plus récemment du cabillaud en Manche (en cours de réalisation).

### ***Les études en cours***

Depuis 2006, l'Ifremer assure la maîtrise d'œuvre, à la demande de la DPMA (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture) du ministère de l'agriculture et de la pêche, d'une enquête nationale co-financée à parité par l'IFOP (instrument financier d'orientation de la pêche) et l'Ifremer, sur les pêches récréatives et sportives en métropole et dans les DOM, prenant en compte la diversité des usages récréatifs (pêche à pied, du bord, en plongée, pêche embarquée). La DPMA a mis en place un comité de pilotage constitué de l'administration, de scientifiques et des représentants des fédérations des pêcheurs récréatifs et sportifs dont la chasse sous-marine.

Cette étude d'une durée de deux années a été centrée la première année sur une délimitation aussi précise que possible de la population d'usagers récréatifs (en faisant appel aux techniques de sondage expérimentées dans le cadre du bar avec l'institut BVA). Les résultats de cette première phase devraient être disponibles en avril 2007.

Au cours de la deuxième année, les données obtenues à travers le sondage seront enrichies par une série d'enquêtes « terrain », destinées à affiner les estimations de volume et de nature des captures, et l'impact économique des activités récréatives et sportives. Des « zooms » régionaux seront réalisés par des partenaires comme notamment l'Institut des Milieux Aquatiques de Biarritz. Ces travaux doivent s'achever en mars 2008. Ils viendront compléter une étude réalisée en 2005 par BVA à la demande de la Confédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer (4 vagues de 1000 personnes). Ils apporteront des données fiables sur la réalité de l'activité des pêches récréatives et sportives tant au plan des prélèvements sur la ressource que sur l'importance économique de ces usages.

---